

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Spécial des Préfectures du 15 septembre 2022
Déclaration préliminaire de FO Préfectures

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs représentant de l'administration,
Chers collègues,

Depuis 2020, au travers de toutes les réunions du CHSCT Spécial des préfectures, les membres de cette instance vous ont informé de la situation grave et de plus en plus insoutenable pour les personnels des préfectures et SGCD qui ont dû se soumettre aux restructurations successives imposées par l'État et assurer la continuité du service public lors des multiples « crises ».

FO vous alerte à nouveau sur le point de rupture et de non-retour qui atteint désormais la quasi-totalité des préfectures et SGCD. Tous les indicateurs (baromètre social, attractivité, heures écrites non rémunérées...) sont rouge écarlate. En dépit des résultats inquiétants du baromètre social, sur certains indicateurs, aucun plan d'actions n'a été encore mis en œuvre, depuis le 16 juillet 2021, date de clôture du recueil des données, pour apporter rapidement des solutions aux conditions dégradées de travail que subissent l'ensemble des personnels. Le baromètre social a pourtant pour vocation à s'inscrire dans une démarche d'écoute et d'amélioration de la qualité de vie au travail tant prônée par le ministère de l'Intérieur.

Notre organisation syndicale constate toujours le manque de réaction de l'administration, tant au niveau central que local, pour tout ce qui touche de près ou de loin la prévention des risques professionnels et la santé des personnels administratifs ou techniques.

Pour les préfectures, les services du Cabinet et de la communication interministérielle croulent sous la longue gestion des crises successives, depuis plusieurs années. Nous appelons votre attention à propos de l'ensemble des services des préfectures. La situation sociale demeure extrêmement explosive avec l'application par l'administration du continuels leitmotiv du tout-faire « en même temps », véritable politique de management par injonctions contradictoires (MIC). Les réformes successives dites de simplification et de digitalisation menées en même temps que la réduction drastique des effectifs a conduit à une grande usure de l'ensemble des personnels au regard de l'alourdissement continuels de la charge de travail. Et pourtant, le ministère de l'Intérieur sait bien utiliser les personnels des préfectures, des sous-préfectures, et des SGCD pour faire face à toutes les situations d'urgence, malgré la gestion quotidienne des missions classiques des services.

Nous demandons de prendre rapidement les mesures adaptées face à l'épuisement professionnel au travail, pour conduire le changement où l'humain doit absolument rester au centre de toutes les préoccupations.

FO souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour permettre aux agents d'avoir un accompagnement des ressources humaines de proximité et une amélioration de l'organisation du travail.

.../...

FO demeure très vigilant sur l'évolution des conditions de travail qui sont actuellement très dégradées dans les préfectures, les sous-préfectures, les SGCD et les SGAMI.

Au-delà des risques psycho-sociaux dans les BRH déjà relatés lors de plusieurs CHSCT SP, depuis 2020, **FO** fait le constat grandissant des RPS pour l'ensemble des services en manque d'effectifs et de moyens pour assumer leurs missions

Face à l'inertie condamnable de l'administration, à son management, **FO** craint le désengagement irrémédiable des personnels de préfectures n'ayant plus aucune vision de leur action dans l'avenir et aucun sens de l'utilité de leurs missions.

FO met en garde l'administration qui devra assumer seule les conséquences de son choix délibéré à maintenir coûte que coûte les réformes en connaissance de leurs impacts néfastes sur la santé et la sécurité physique, mentale de ses personnels.

Les membres **FO** élus du CHSCT-SP considèrent une atteinte sérieuse et grave à la sécurité au travail et à la santé des personnels des préfectures, des sous-préfectures et des SGCD.

C'est pourquoi, les membres **FO** élus du CHSCT-SP ont demandé le 18 juillet dernier, conformément à l'article 55 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, l'intervention d'un expert agréé indépendant, sur les « risques graves » et en particulier l'évaluation précise du niveau de syndrome d'épuisement professionnel encourus par tous les personnels des préfectures et des SGCD.

Monsieur le Secrétaire général, Président du CHSCT-SP a répondu négativement à notre demande, le 2 septembre dernier, sans nier les contraintes et la charge de travail avérées qui pèsent sur les personnels affectés en administration territoriale, au vu du contexte des réformes et de crises de ces dernières années. La santé et la sécurité au travail, comme le rappelle le Secrétaire général, doivent être traitées dans le cadre de notre dialogue social. Nous rappelons que notre organisation syndicale a signé la Charte du dialogue social. Cependant, nous vous rappelons que pour tout dialogue, il convient d'être deux autour de la table. Ainsi, il est possible d'échanger et de discuter constructivement entre les représentants de l'administration et du personnel, afin d'apporter des réponses adaptées au mal être existant. Malheureusement, nous observons dans les faits que ce n'est pas le cas. Les représentants du personnel, que nous sommes, doivent inlassablement répéter nationalement et localement les mêmes choses car notre administration est sourde. C'est pourquoi nous demandons de voter au point n° 6 de l'ordre du jour relatif à l'intervention d'un expert agréé sur la base de l'article 55 du décret du 28 mai 1982.

Nos visites confortent toujours le constat d'une grande souffrance des agents et de l'encadrement. Les conditions de travail sont dégradées depuis trop longtemps et cette situation n'est plus admissible, face à la charge de travail. Alors oui, il y a urgence à mettre en place des solutions adaptées pour remédier à cette pression quotidienne que subit l'ensemble des agents.

FO vous remercie de votre attention et vous demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de la réunion du CHSCT SP de ce jour.

Un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!

